

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 7 juin 2016 fixant la liste des traitements préventifs assurés par les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic

NOR : AFSP1614072A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 3121-2,

Arrête :

Art. 1^{er}. – En application du 1^o du I de l'article L. 3121-2 du code de la santé publique, les traitements préventifs assurés par les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic sont :

1^o L'association emtricitabine/fumarate de ténofovir disoproxil dans la prophylaxie préexposition (PrEP) au VIH.

Art. 2. – La ministre des affaires sociales et de la santé est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 juin 2016.

MARISOL TOURAINE